

On assassine dans les bagnes de la République

Les reporters ou écrivains qui, jusqu'ici ont parlé ou écrit sur les bagnes militaires ne l'ont fait que d'une façon toute littéraire et artificielle.

Nous nous contenterons simplement de citer des faits.

Nous pensons ainsi œuvrer de la façon la plus simple et la plus rationnelle à la suppression des bagnes militaires.

À l'hôpital militaire de Casablanca, c'est le cas de quatre soldats: Lenay, Saint-Lô, Lechat et un autre qui se trouve encore dans un pénitencier et qui, par les mauvais traitements et les privations de toutes sortes sont atteints de crises cardiaques et épileptiques, dirigés sur l'hôpital militaire de Casablanca pour y passer la Commission de réforme, et enfermés dans les locaux disciplinaires de crainte qu'ils nuisent à la sécurité des autres malades, bien qu'ayant accompli le trajet jusqu'à l'hôpital sans aucune escorte.

Le lendemain matin ils firent demander au major par l'intermédiaire de l'infirmier, s'ils pourraient sortir au grand air vu leur état de santé, celui-ci un nommé Soulhès, se présenta à eux 15 jours après, en leur répondant: «Vous êtes bien là, restez-y».

Les quatre malades insistèrent, essayant de faire comprendre au major qu'une heure de sortie n'était pas suffisante, mais le docteur tortionnaire interrompant par un «Bon ça va! Fermez-moi les portes!» provoqua chez les quatre malheureux un sentiment de répulsion, et devant cette brutalité voulurent protester, mais le major Soulhès interrompit la discussion en se jetant sur Lenay qu'il frappa grossièrement à coups de poing et de pied; les sentinelles s'empressèrent aussitôt de mettre de l'ordre avec les crosses de leurs fusils. Les quatre malades furent privé de nourriture pendant trois jours.

Morot (dit la grande Marcelle) a exécuté à coups de revolver Blaise Charles et Tavernier Louis au camp de Ruyna parce que ceux-ci, exténués de fatigues; ne pouvaient plus travailler. Ce crime restera-t-il impuni?

Autant de points d'interrogation que nous posons d'une part à l'opinion publique, d'autre part à l'autorité militaire. On assassine dans les bagnes militaires. Il faut que la justice humaine ait ses droits et que l'odieux militarisme ne se couche pas dans de nouveaux crimes. «À bas les bagnes militaires»